



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Commission d'experts techniques**  
**Fachausschuss für technische Fragen**  
**Committee of Technical Experts**

**TECH-21012**

**21.04.2021**

Original : EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF  
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**13<sup>e</sup> session de la Commission d'experts techniques**  
22-23 juin 2021

**Informations complémentaires et ordre du jour provisoire adapté**

Comme suite à la convocation à la 13<sup>e</sup> session de la Commission d'experts techniques des **22 et 23 juin 2021** envoyée par le Secrétaire général dans sa lettre circulaire [TECH-21001](#) le 1<sup>er</sup> février 2021, veuillez trouver ci-dessous d'importantes informations complémentaires sur la session.

## Lieu

La session aura lieu sous forme d'une **réunion à distance, ou éventuellement hybride**, dans les locaux de :

**l'Union postale universelle (UPU)**  
**Weltpoststrasse 4**  
**3015 Berne**  
**Suisse**

## Horaires

La session aura lieu les :

**22 juin de 10 heures à 16 heures (CEST),**

**23 juin de 10 heures à midi (CEST)**

Elle sera suivie de la 43<sup>e</sup> réunion du groupe de travail permanent sur la technique, convoquée par lettre séparée.

## Organisation

Les délégations auront la possibilité de participer à distance à la session. La plate-forme de réunions multilingues avec interprétation simultanée *Interprefy* sera utilisée. De plus amples informations sur les modalités de participation des délégués à la réunion en ligne seront fournies aux délégations inscrites une semaine environ avant la date de réunion prévue.

Les délégués sont priés de s'enregistrer via le formulaire d'inscription en ligne disponible sur le site Internet de l'OTIF ([www.otif.org](http://www.otif.org)) sous :

[Événements > Fiche d'inscription.](#)

La possibilité de participer en présence à la session dépendra des restrictions, de voyage notamment, liées à la pandémie de COVID applicables lors de la session. Les délégations souhaitant être présentes sur les lieux de la réunion sont invitées à contacter le Secrétariat.

## Ordre du jour provisoire

L'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer a demandé l'inscription à l'ordre du jour provisoire, sous « Divers », d'un point intitulé « Proposition de décision pour la mise à jour de l'appendice I à la PTU ATF ». Cette demande a été faite conformément à l'article 9, § 1, lettre b), du règlement intérieur de la Commission. L'ordre du jour provisoire adapté est présenté à l'annexe 1.

**Observateurs**

À la date butoir du 12 avril 2021, la Secrétariat n'avait reçu aucune objection aux invitations des observateurs proposés à l'annexe C de la circulaire TECH-21001. Les États, les organisations internationales et les associations internationales invités qui ne sont pas membres de la Commission sont listés à l'annexe 2.

**Documents de travail**

Tous les documents de travail pour la session sont disponibles sur le site Internet de l'OTIF sous :

[Activités](#) > [Interopérabilité technique](#) > [Commission d'experts techniques](#) > [Documents de travail](#) > [2021](#).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



(Wolfgang Küpper)  
Secrétaire général

**Annexes :**

- Annexe 1 : Ordre du jour provisoire (adapté)
- Annexe 2 : Liste des observateurs invités

**Annexe 1****ORDRE DU JOUR PROVISOIRE (adapté)**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Présence et quorum**
- 3. Élection du président**
- 4. Proposition de modification du règlement intérieur de la Commission d'experts techniques**
- 5. Pour information**
  - 5.1 Informations générales du Secrétariat de l'OTIF
  - 5.2 Rapport du groupe de travail WG TECH de la Commission d'experts techniques
- 6. Propositions de décisions avec effet juridique**
  - 6.1 Adoption d'une nouvelle PTU concernant la composition des trains et les contrôles de compatibilité de l'itinéraire
  - 6.2 Adoption d'une nouvelle PTU concernant l'infrastructure
  - 6.3 Révision de la PTU LOC&PAS (locomotives et matériel roulant destiné au transport de voyageurs)
  - 6.4 Révision de la PTU Wagons
  - 6.5 Révision de la PTU PMR (accessibilité pour les personnes à mobilité réduite)
- 7. Proposition pour recommandation à la Commission de révision**

Modification des Règles uniformes ATMF concernant les entités chargées de l'entretien
- 8. Pour discussion**
  - 8.1 Veille et évaluation de la mise en œuvre des RU APTU et ATMF par les États parties
  - 8.2 Registres de véhicules
  - 8.3 Programme de travail de la Commission d'experts techniques
- 9. Divers**

Proposition de décision pour la mise à jour de l'appendice I à la PTU ATF
- 10. Prochaine session**

**Annexe 2****LISTE DES OBSERVATEURS INVITÉS****ÉTATS INVITÉS NON MEMBRES DE LA COMMISSION  
ET ORGANISATIONS ET ASSOCIATIONS INTERNATIONALES INVITÉES****États :**

- République populaire de Chine
- République de Moldavie

**Organisations et associations internationales**

- Association des organismes notifiés (NB-Rail)
- Association européenne des gestionnaires d'infrastructure ferroviaire (EIM)
- Association européenne du transport de marchandises par rail (ERFA)
- Association internationale des usagers d'embranchements particuliers (AIEP)
- Comité européen de normalisation (CEN)
- Comité international des transports ferroviaires (CIT)
- Communauté européenne du rail (CER)
- Conseil de coopération du Golfe (CCG)
- Fédération européenne des ouvriers du transport (ETF)
- Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD)
- Secrétariat permanent de la Communauté des transports
- Union des industries ferroviaires européennes (UNIFE)
- Union internationale des chemins de fer (UIC)
- Union internationale des sociétés de transport combiné rail-route (UIRR)
- Union internationale des transports publics (UITP)
- Union internationale des wagons privés (UIP)